

COMMUNE de CORBEILLES

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2021 – 20h00

L'an 2021, le 23 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Gatinais, 18 rue du château, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire.

Présents

- Mme BERNARD Françoise,
- M. CONSTANT Daniel,
- M. LELIEVRE Joël,
- Mme CHARBONNIER Sandrine,
- M. FRINGARD Jean-Claude,
- Mme BRUN Michelle,
- M. DOS SANTOS Philippe,
- Mme RAGOT Carine,
- Mme RAQUIN Béatrice,
- Mme RAKOTOVAO Harisoa,
- Mme MAISON Sophie,
- Mme LAMARGOT Nathalie,
- M. DIVOUX Jérôme,
- M. JOUHANNET Brendan,
- M. LECLAND Jacky.

Excusés ayant donné procuration

- M. SIMEANT Jean-Philippe à Mme RAGOT Carine,
- M. MILLIARD Romuald à M. LELIEVRE Joël,
- Mme MARTIN Isabelle à M. CONSTANT Daniel,
- M. MARTIN Laurent à Mme BERNARD Françoise.

Secrétaire de séance

- Mme RAGOT Carine.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2020

Le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE**, le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2020

1) Installation du nouveau Conseiller : Jacky Lecland

De fait, pour faire suite au décès de Madame BELAYACHI survenu le 24 décembre dernier, Monsieur Jacky LECLAND est amené à la remplacer étant la personne sur la liste venant immédiatement après le dernier élu.

Conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral qui prévoient que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Le sexe du remplaçant n'est pas nécessairement le même que celui de la personne démissionnaire. Un Conseiller masculin peut donc être remplacé par une femme, et réciproquement.

2) Mise à jour des représentants aux commissions Municipales et aux organismes extérieurs

Commissions Municipales

Le Conseil Municipal établit la composition et la dénomination des commissions Municipales, étant précisé que Madame le Maire est Présidente de chacune d'elles.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** la mise à jour de la liste ci-jointe annexée des représentants aux commissions Municipales, pour faire suite au décès de Madame BELAYACHI Nathalie, Conseillère Municipale,

Organismes extérieurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la composition et la dénomination des organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITE** la mise à jour de la liste des représentants aux organismes extérieurs ci-jointe annexée.

3) Demande de subvention « Rénovation des menuiseries isolantes au groupe scolaire » dans le cadre de la DETR 2021

Madame le Maire informe que dans le cadre des travaux d'isolation du bâtiment du groupe scolaire, la commune sollicite une subvention au titre de la DETR 2021

Thématique du projet :

Changement des fenêtres simple vitrage par des fenêtres isolantes, double vitrage, en aluminium, au groupe scolaire essentiel pour le bon fonctionnement de la nouvelle chaufferie bois.

Présentation du projet :

Amélioration de l'isolation du bâtiment du groupe scolaire, la commune sollicite une dotation pour l'isolation du bâtiment du groupe scolaire par l'installation de nouvelles menuiseries isolantes, double vitrage, en aluminium.

Coût du projet : 144 957.20 € HT

Financement :

- DETR : 50 % soit 72 478.60 € HT
- Commune : 50 % soit 72 478.60 € HT

Calendrier de l'opération :

- Début des travaux envisagés : Juillet 2021
- Fin des travaux : Septembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE**, la demande de subvention pour lesdits travaux au titre de la DETR 2021.

SOLLICITE une subvention à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux soit 72 478.60 €

CHARGE Madame le Maire des démarches administratives

4) Annulation des loyers de l'Association LAC pour les locaux 23 rue de la Gare pour l'année 2021

Compte tenu des difficultés financières engendrées par la crise sanitaire contre la COVID 19, Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'annulation des loyers de l'association LAC (Loisirs Animation Culture) pour 2021, loué à la commune au 23 rue de la Gare. Local dans lequel l'association entrepose ses décors et costumes pour les spectacles qu'elle organise.

Dans cette période d'incertitude sur le devenir des associations, il nous semble important que la collectivité puisse soutenir et faciliter la continuité de leurs activités.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de ne plus émettre de titres pour les loyers à venir pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE** et **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à l'annulation des loyers dus par l'association pour la période de mars 2021 à août 2021, soit un montant de 1592.94 € (260.49 € x 6).

CHARGE Madame le Maire des démarches administratives.

5) Délégation à Madame le Maire pour les créations et suppressions de régies, nominations de régisseurs et mandataires**6) Délégation à Madame le Maire pour la location des biens communaux (à des tiers privés ou professionnels)**

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L 2122-22, permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, a décidé de confier à Madame le Maire les délégations suivantes par la délibération **2020 06 22 du 30 juin 2020** :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90.000 € hors taxes, lorsque les crédits sont prévus au budget
- de passer les contrats d'assurance, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

- de décider l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4.600 €.
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en toute matière et devant toute juridiction administrative, civile, commerciale ou pénale (avec ou non constitution de partie civile), en première instance, appel ou cassation.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10.000 € par sinistre.
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 30.000 €

pour les mêmes motifs et il est proposé d'y ajouter :

- De créer ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- De louer les biens communaux à des tiers privés ou publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE A L'UNANIMITE** l'ajout de ces deux délégations.

7) Révision du périmètre de préemption des Espaces Naturels Sensibles

En vertu de la loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non.

La création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, répond à la politique des Espaces Naturels Sensibles ayant pour objet de donner la capacité au Département et/ou aux autres collectivités « *de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels* » et d'assurer la protection, la gestion et « *l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non* ».

Dans ce cadre, la commune de Corbeilles sollicite le Département du Loiret pour la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles, telle que définie sur la carte jointe à la présente délibération.

Le Département restera le titulaire principal du droit de préemption, mais la Commune pourra se substituer au Département pour exercer ce droit afin d'acquérir des terrains.

Vu la loi n°85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement,

Vu les articles L113-8 à L113-14, L215-1 à L215-24, R113-15 à R113-18 et R215-1 à R215-20 du Code de l'Urbanisme,

Considérant qu'en vertu de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985, les Départements sont compétents pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles, boisés ou non,

Considérant que cette opération doit permettre de préserver le patrimoine naturel et paysager tout en le faisant découvrir au public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** se prononce favorablement :

- Sur le fait de solliciter auprès du Département du Loiret la création du périmètre de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur la commune de CORBEILLES conformément au plan annexé à la délibération ;
- Sur le fait de donner tous pouvoirs à Madame le Maire aux fins d'instruire ce dossier et de représenter la commune de CORBEILLES dans l'ensemble des démarches et formalités y afférentes.

AFFAIRES DIVERSES

M. CONSTANT Daniel

Bulletin municipal 2021

- Informe que la distribution du bulletin municipal 2021 en date du 13 février dernier par les élus s'est bien passée. La zone de distribution communale a été entièrement couverte.
- Madame le Maire remercie les élus pour leur dévouement durant cette mission. Madame CHARBONNIER Sandrine demande à ce que le nombre de bulletins par secteur soit vérifié afin de mettre à jour le fichier qui servira aux distributions futures.

Refonte du plan de la ville

- Annonce qu'une deuxième réunion avec la Société de graphisme, CDESIGN, a eu lieu. Le projet avance mais le choix doit être précis.
- A l'issue de l'élaboration du projet, un plan sera affiché Place Saint Germain à côté de la boîte à livres.

Mme MARTIN Isabelle (absente mais rapportée par M. CONSTANT Daniel)

1) Le Conseil d'Ecole :

Le Conseil d'Ecole a eu lieu le mardi 16 février en visioconférence (en présence de Marie-Rose GOMES PINTO et Daniel CONSTANT) avec notamment à l'ordre du jour :

Les nouvelles dispositions sanitaires mises en place au sein de l'école et du restaurant scolaire depuis le 8 février :

- seuls les masques chirurgicaux ou « grand public » de catégorie 1 sont autorisés pour les élèves, les enseignants et les agents.

- désormais, une aération des classes et locaux de quelques minutes doit également avoir lieu toutes les heures (en plus de celle déjà effectuée le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et pendant le déjeuner)

- à la cantine : les élèves d'une même classe doivent déjeuner ensemble en maintenant une distanciation dorénavant d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. Afin de respecter cette distanciation et par manque de place, une classe d'élémentaire déjeune un repas froid dans la salle du Colombier. Une rotation est effectuée afin que le nombre de repas froids pris par classe soit le plus réduit possible. Depuis la mise en place de cette nouvelle organisation, le bilan est plutôt positif (les enfants sont très contents de « pique-niquer ») malgré le mécontentement de quelques parents.

De plus, nous avons fait mettre sur le site de l'école, un message dans lequel pour le retour des vacances au 8 mars prochain, il est demandé aux parents, dans la mesure du possible (sauf impératif professionnel bien sûr) de ne pas laisser leur enfant à la cantine afin de maintenir une protection sanitaire optimale des élèves pendant la pause méridienne.

Les effectifs de la rentrée 2021 en baisse : 49 élèves annoncés en maternelle et 104 élèves en élémentaire soit 153 élèves au lieu de 160 cette année répartis sur 7 classes. Le risque est malheureusement de voir une classe se fermer à la rentrée prochaine car avec 7 classes, la

moyenne serait de 21,8 élèves par classe et avec 6 classes, la moyenne serait de 25,5 élèves par classe.

A ce propos, certains représentants de parents d'élèves proposent d'envoyer un courrier à l'Académie.

Des représentants des parents d'élèves se proposent de sensibiliser les enfants ainsi que les parents aux dangers des écrans en associant l'équipe enseignante qui pourrait inscrire l'école au défi « 10 jours sans écran » du 25 mai au 3 juin 2021. La commune pourrait, de son côté, diffuser des affiches de sensibilisation sur Panneau Pocket et le site internet. Cela serait une action collective.

La commune remercie à nouveau l'équipe enseignante et les agents communaux pour leur disponibilité et leur réactivité en ces temps compliqués où les mesures sanitaires changent régulièrement !

2) *La Maison des Jeunes (priorité aux 11-17 ans dans un premier temps) :*

La CC4V aimerait pouvoir ouvrir pour les vacances d'avril. Elle est toujours en cours de recrutement d'animateurs

La salle des Douves et l'étage de la salle de l'Orangerie sont prêts à les accueillir.

3) CCAS :

Le Conseil d'Administration a eu lieu jeudi 18 février.

* la distribution de 11 colis alimentaires a bien eu lieu le jeudi 17 décembre 2020 de 9h00 à 12h00 dans la salle du Gâtinais. Toutes les familles sont venues récupérer leur colis.

* 21 personnes ayant habité sur Corbeilles et maintenant résidant en maison de retraite ont reçu un cadeau.

Les membres du CCAS n'ont pas pu remettre ces cadeaux en mains propres en raison des restrictions sanitaires. Les cadeaux ont été déposés à l'accueil.

M. CONSTANT Daniel informe que le repas de l'amitié du 11 avril 2021 ne pourra pas être maintenu au vu de la situation sanitaire. Deux dates ont été envisagées les 19 ou 26 septembre 2021 selon les disponibilités du gymnase.

Mme BERNARD Françoise

Annonce que la commune vient juste de recevoir une proposition d'achat de la part de Maître Collet pour l'ancien local situé Place Saint Germain qui avait autrefois un usage commercial (traiteur, fleuriste puis mercerie).

Le courrier de Maître Collet étant arrivé après l'envoi des documents des points de l'ordre du jour du Conseil Municipal n'a pu être sujet à délibération. A la suite de cette proposition, Mme BERNARD Françoise propose un tour de table qui recueille un avis favorable et unanime de l'assemblée sur cette proposition.

Ce point fera partie de l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal

M. LELIEVRE Joël

Renaturation rivière Maurepas :

L'assemblée est conviée à pour une réunion pour valider l'avant-projet relatif à l'étude de renaturation de la rivière Maurepas. La date et heure entre le 8 et le 12 mars 2021 vous seront communiquées ultérieurement.

Chaufferie Bois :

Nous avons reçu les conclusions du bureau d'études BSI pour assurer la stabilité du mât et des cheminées. Il conviendra de prendre en compte les points suivants :

- Conservation des haubans
- Création de massifs en béton armé
- Prolongation du mât avec scellement dans le chaînage du plancher
- Les câbles des haubans devront résister à un effort de traction non pondéré de 500 kg
- Des tendeurs devront être mis en place sur les haubans afin de s'assurer de leur mise en tension. Aujourd'hui, une légère flèche est visible, signe d'un défaut de tension.

Mme CHARBONNIER Sandrine

Bibliothèque :

- Début février a eu lieu un échange de livres avec la médiathèque du Loiret. Cela a permis d'échanger sur différents points avec le personnel de la médiathèque (appels à projets, la numérisation des bibliothèques...)
- Opération CICLIC « 1000 lectures d'hiver » : malgré le contexte sanitaire l'opération est maintenue même en tout petit comité. Elle se déroulera le vendredi 12 mars 2021 à 14 h à la bibliothèque.

Site internet

- Une intervention est demandée à notre prestataire pour modifier notre page d'accueil afin d'intégrer l'application panneau pocket.
- Modification de la page d'accueil en insérant les ordres du jour des conseils municipaux et les procès-verbaux en attente d'approbation puis approuvés au conseil municipal suivant, une fois validés par les membres du Conseil.

Logements

- Travaux au 1 rue de la Colonnerie par Fratercité, le logement sera remis en location très prochainement
- Le logement 3 rue du château est vacant depuis début février, plusieurs dossiers de candidatures sont à l'étude.
- Le logement 1 rue des Déportés : quelques travaux à prévoir pour améliorer l'isolation du logement.

Mme LAMARGOT Nathalie

- Pour faire suite au projet d'une nouvelle cuisine centrale sur Ferrières en Gâtinais, Mme LAMARGOT Nathalie demande si la commune de Corbeilles pourrait s'y fournir en repas pour les enfants du groupe scolaire.

Madame BERNARD indique que le projet est lié à la réhabilitation de l'ancien collège de ferrières suivi par la CC4V, que l'enjeu financier est important et qu'aucune décision n'a encore été prise au sein du conseil communautaire.

- Demande où en est le projet de replanter un arbre à l'intersection de la « croix de roue »
- M. LELIEVRE Joël indique qu'il évoquera ce point avec le service technique au vu de ce qui pourrait être fait.
- Lors d'un futur transfert de compétence de la région au PETR, Corbeilles pourrait développer les réseaux de transport en commun.

Mme MAISON Sophie

- Signale que les locataires de la MARPA souhaiteraient un aménagement de finition des entrées des logements

Mme RAKOTOVAO Harisoa

- Demande s'il serait possible de communiquer sur l'Heure civique, dispositif de solidarité citoyenne lancé par le Département.
- Cette information fera l'objet d'une communication sur le site internet et/ou Panneau Pocket de la commune.

Mme RAGOT Carine

- Interroge sur la vaccination des aînés. Mme BERNARD Françoise indique que 20 places ont été attribuées en janvier par la CC4V pour Corbeilles. Dans l'urgence, deux associations corbeilloises ont contacté leurs adhérents.
- Eclairage public à Bréau : le problème persiste. M. LELIEVRE Joël indique que ce projet est chiffré et fait partie des priorités budgétaires 2021.

La séance est levée à 22h20

Nom – Prénom	Signatures ou procuration
Mme BERNARD Françoise	
M. CONSTANT Daniel	
Mme MARTIN Isabelle	M. CONSTANT Daniel
M. LELIEVRE Joël	
Mme CHARBONNIER Sandrine	
M. FRINGARD Jean-Claude	
Mme BRUN Michelle	
M. MARTIN Laurent	Mme BERNARD Françoise
M. DOS SANTOS Philippe	
Mme RAGOT Carine	
Mme RAQUIN Béatrice	
M. MILLIARD Romuald	M. LELIEVRE Joël
M. SIMEANT Jean-Philippe	Mme RAGOT Carine
Mme RAKOTOVAO Harisoa	
Mme MAISON Sophie	
Mme LAMARGOT Nathalie	
M. DIVOUX Jérôme	
M. JOUHANNET Brendan	
M. LECLAND Jacky	